



Konkurse - Faillites - Fallimenti

1. **Débitrice: IMUVAIR SA**, quai de l'île 5, 1204 Genève
2. **Remarques:** Développement et commercialisation de produits dans le domaine de la stérilisation et du retraitement de gaz; commercialisation et distribution de tous les produits IMUVAIR dans le monde; organisation d'un réseau de distributeurs, création de filiales ou de succursale à l'étranger destinés à la distribution des produits IMUVAIR pour le monde.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
 - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
- Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement:

Groupe n° 5, tél. 022 388 89 05

2009 000540 B / OFA5

Office des faillites
1227 Carouge

05313406